

Comité du programme et budget

Dix-septième session (informelle)
Genève, 27 juin – 1^{er} juillet 2011

RÉSUMÉ PRÉSENTÉ PAR LE PRÉSIDENT DU COMITÉ DU PROGRAMME ET BUDGET

Document établi par le président

1. La dix-septième session (informelle) du Comité du programme et budget (PBC) a été convoquée en session formelle l'après-midi de la dernière journée (1^{er} juillet 2011) conformément aux exigences du mécanisme faisant davantage intervenir les États membres dans la préparation et le suivi du programme et budget de l'Organisation.
2. On trouvera ci-après les conclusions et les recommandations formulées par le PBC lors de cette session après avoir examiné l'ordre du jour et les documents correspondants indiqués dans le document WO/PBC/17/1.

POINT 1 Ouverture de la session

La session a été déclarée ouverte.

POINT 2 Adoption de l'ordre du jour

(document WO/PBC/17/1 PROV.)

L'ordre du jour est adopté sous réserve de la modification suivante apportée à l'ordre des questions à examiner au titre du point 6 : i) Situation financière à la fin de 2010 : résultats préliminaires; ii) Projet de programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2012-2013.

POINT 3 Recommandations du Comité d'audit de l'OMPI (OCIS)

Gouvernance de l'OMPI

(document WO/PBC/17/2 REV.)

Le Comité du programme et budget est convenu de ce qui suit :

- i) les présidents du Comité de coordination et du Comité de programme et budget établiront un document tenant compte des observations des États membres et des demandes d'informations supplémentaires;
- ii) le président fera rapport aux membres à la session de septembre du PBC.

POINT 4 Rapport de l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI (OCIS)

(document WO/PBC/17/7)

Le Comité du programme et budget a pris note du contenu du document WO/PBC/17/7.

POINT 5 Rapport sur l'exécution du programme en 2010

(document WO/PBC/17/3)

Le Comité du programme et budget a examiné le document WO/PBC/17/3 et en a pris note et a recommandé d'inclure dans ce document des explications par programme, le cas échéant, des virements budgétaires effectués en 2010.

POINT 6 Projet de programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2012-2013

(document WO/PBC/17/4)

Le Comité du programme et budget, ayant achevé une première lecture de l'ensemble du projet de programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2012-2013,

- i) a approuvé les modifications des exposés des programmes et du tableau des résultats proposées par les États membres;
- ii) a prié le Secrétariat de renforcer le projet de programme et budget proposé en ce qui concerne les questions fondamentales soulevées par les États membres au cours de la session informelle du PBC, notamment pour ce qui est de l'information sur les programmes (exposés des programmes, indicateurs d'exécution, niveaux de référence et objectifs), de la part estimative consacrée au développement (programme 15 et programme 26) et de l'information budgétaire (notamment, explications des virements budgétaires et inclusion de l'information

budgétaire approuvée pour 2010-2011) ainsi que des montants inscrits au budget¹ (dépenses de personnel et autres dépenses) et des mesures d'efficacité, conformément aux observations et suggestions formulées par les États membres;

- iii) a prié le Secrétariat de publier une version révisée du projet de programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2012-2013 sur la base des points i) et II) ci-dessus pour la session de septembre du Comité du programme et budget;
- iv) a pris note, notamment, des points suivants appelant un complément d'examen à la session de septembre du Comité de programme et budget :
 - Programme 1 : PME (programme distinct);
 - Programme 2 : exposé (marques) et objectif (traité sur les dessins et modèles industriels);
 - Programme 11 : transfert de ressources du programme 8;
 - Programme 20 : texte sur la stratégie en matière de mobilisation de ressources, politique relative aux bureaux extérieurs;
 - Programme 21 : Bureau du conseiller juridique (texte et indicateur);
 - Programme 24 : indicateur d'exécution (conférence électronique, visioconférence, diffusion sur le Web); et
 - Programme 27 : non examiné au cours de la session informelle du PBC
- v) a indiqué que, outre les questions particulières mentionnées au point iv), d'autres questions seraient soulevées par les États membres au cours de la session de septembre pour examen par le PBC.

POINT 7 Politique linguistique de l'OMPI

(document WO/PBC/17/5)

Le Comité du programme et budget a pris note des informations contenues dans le document WO/PBC/17/5 et a prié le Secrétariat de fournir davantage d'informations sur cette question, y compris la proposition relative à la diffusion sur le Web, pour sa session de septembre, en tenant compte des observations et commentaires formulés par les États membres.

POINT 8 Politique en matière de placements

(document WO/PBC/17/6)

Le Comité du programme et budget a pris note de la proposition remaniée figurant dans le document WO/PBC/17/6 et, en attendant la réception d'observations supplémentaires, a décidé de surseoir à toute recommandation sur ce document jusqu'à la session de septembre 2011 du PBC.

POINT 9 Questions diverses

Le comité du programme et budget a pris note du rapport présenté oralement par le président du jury de sélection du vérificateur externe des comptes de l'OMPI.

[Fin du document]

¹ Il n'y a pas eu de consensus entre les États membres sur une croissance nominale zéro.